

Annales concours ecricome 2006

Esprit des épreuves de langues





## ESPRIT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES DE LANGUES

### OBJECTIF

Vérifier l'existence des bases grammaticales ;  
Valoriser la maîtrise de la langue.

### SUJETS

#### Langue vivante 1

Version : texte d'une longueur de 220 mots ( $\pm 10\%$ ) pouvant être complété par un glossaire

Thème : auteur français du XXe ou XXIe siècle ; texte de 180 mots ( $\pm 10\%$ )

Et, au choix du candidat :

Thème contraction : texte français de 800 mots avec vocabulaire concret à résumer au quart de sa longueur, soit 200 mots ( $\pm 10\%$ ), dans la langue choisie. (le texte sera commun à toutes les langues).

Ou

Essai : d'une longueur de 250 mots ( $\pm 10\%$ ), sur un thème prédéterminé.

#### Langue vivante 2

Version : texte d'une longueur de 220 mots ( $\pm 10\%$ ) pouvant être complété par un glossaire

Thème : 10 phrases indépendantes (de 16 à 19 mots chacune, le total des mots n'excédant pas 170) faisant appel à la grammaire et au vocabulaire de base.

Essai : deux essais proposés d'une longueur de 250 mots ( $\pm 10\%$ ), sur un thème prédéterminé, dont un à traiter au choix

### Principes de notation

Des principes de notation communs à toutes les langues ont été définis afin de contribuer à une meilleure équité entre tous les candidats et à valoriser les meilleures copies.

#### *Notation des exercices de traduction (LV1 et 2)*

Chaque exercice de traduction donne lieu à un crédit d'unités. Les erreurs sont sanctionnées par les pénalités définies ci-dessous. En thème LV2, chaque phrase est notée individuellement.

Pour éviter qu'une accumulation de fautes sur une seule séquence ne pénalise trop durement un candidat dont le reste de l'exercice serait par ailleurs convenable, chaque séquence (phrase ou passage à déterminer) est affectée d'un plafond d'unités à ne pas dépasser. Une omission, volontaire ou non, est toujours pénalisée comme la faute la plus grave possible : si une phrase ou un passage n'est pas traduit, on retire le plafond prévu.



## *Pénalités applicables en version*

Contresens et non-sens (CS et NS) : 4 unités minimum (noyau verbal, petit groupe de mots)

Grave faux sens (grfs) : il ne porte que sur un mot, mais influe sur le sens d'un groupe important ou d'une phrase ; erreur sur tous les éléments d'un mot composé ; barbarisme : 3 unités

Faux sens (fs) : l'erreur est manifeste, mais va dans le sens du texte, sans modifier le sens de la phrase. Erreur sur un seul élément d'un mot composé, erreur de mode, omission d'un mot essentiel : 2 unités

Impropriété (imp), traduction imprécise, inexacte, erreur de temps, omission d'un mot (souvent adverbe) sans effet important sur le sens de la phrase, erreur de nombre (confusion sing./plu.), très mal dit ou charabia : 1 unité.

Orthographe : 1 unité par faute, les pénalités à ce titre ne devant pas, en fin de compte, excéder 2 points sur 20

## *Pénalités applicables en thème*

3 unités : omission d'un mot essentiel (verbe, substantif laissé en blanc) ; grave faux sens ou barbarisme sur un terme essentiel ; séquence incohérente ou dépourvue de sens : le message devient incompréhensible ou est totalement transformé ; raccourci inadmissible, assimilable à un refus de traduire. Les pénalités, même cumulées, n'excèdent jamais 3 unités sur un seul mot.

2 unités : erreur sur un mécanisme (déclinaison, cas après préposition, conjugaison, place du verbe) ; confusion, faute "grave" ; terme important très impropre ; périphrase très éloignée ; omission qui n'affecte pas gravement le sens de la phrase ; erreur de mode

1 unité : genre et pluriel des substantifs ; impropriété qui n'affecte pas gravement le sens de la phrase ; rection du verbe de l'adjectif ou du nom inexacte ; mot estropié ; faute d'orthographe "audible" ; périphrase abusive mais adroite, mot très approximatif ; erreur de temps.

1/2 unité : faute d'orthographe mineure (peu ou pas audible) ; légère approximation ; maladresse.

Une même faute de lexique n'est sanctionnée qu'une fois.

## **Notation des exercices de rédaction**

### *Essai*

La forme est notée sur 12 et le fond sur 8. La norme de 250 mots avec une marge de 10% doit être respectée ; une pénalité d'un point tous les dix mots manquants au-dessous de 225 est appliquée. Exemple : 195 mots = 3 points de pénalité.

Les copies dans lesquelles les arguments s'articulent avec cohérence et sont illustrés d'exemple sont valorisées.

### *Contraction (en LV1 uniquement)*

Même découpage de points que dans l'essai : douze pour la forme et huit pour la qualité de la restitution.



Dans cette épreuve, les mêmes pénalités, un point tous les 10 mots au-delà de 10% de marge, que pour l'essai sont appliquées.

### ***Les bonifications***

La multiplicité des fautes que peut commettre un candidat conduit naturellement le correcteur à retrancher des points, mais ne l'empêche pas d'avoir une vision globale de la copie. De plus, le concours ayant pour objectif de classer les candidats, il est juste que les meilleures copies, même si elles ne sont pas parfaites, puissent obtenir la note maximale, ce qui rend légitime l'attribution de bonifications, dans des conditions précisément définies par les responsables d'épreuves.